

Internet : Douane.fr, pour tout savoir sur nos droits et devoirs

Internet

Posté par : JPilo

Publié le : 13/7/2010 0:00:00

Cette application gratuite, qui porte le nom **Douane Fr, vise à informer le grand public et les voyageurs** en particulier sur leurs droits, leurs obligations et les formalités qu'ils doivent accomplir lors de leur arrivée, départ et séjour en France.

Cette application gratuite sera proposée dans les catégories "Voyages" et "Tourisme".

Que peut-on ramener et dans quelles quantités d'un déplacement à

l'étranger ? Quelles formalités accomplir pour l'argent, les animaux, les médicaments, les œuvres d'art ? Telle est l'information que la douane souhaite rendre le plus rapidement accessible aux voyageurs en mobilité, pour un passage en douane serein en lançant l'application Douane Fr.

Douane Fr doit permettre l'accès de manière simplifiée à l'information des personnes équipées des téléphones mobiles 3G. Les possesseurs d'iPhone pourront télécharger la première application disponible à compter du 5 juillet 2010. Le service sera étendu à l'ensemble des smartphones à partir de septembre 2010.



CONTENU

Une information pratique, des conseils utiles :

Vous arrivez en France d'un pays non membre de l'Union européenne : une information complète est donnée sur la quantité des marchandises qu'il est possible de rapporter, comme par exemple le nombre de cigarettes ou de litres d'alcool. Pour les affaires personnelles, ou certaines espèces d'animaux, il faut savoir que des justificatifs peuvent être demandés au passage en douane. Même chose pour les médicaments ou une simple voiture.

Si vous arrivez en France d'un pays membre de l'Union européenne cette fois-ci : une information précise sur les achats d'alcools, de tabacs et autres marchandises est également donnée. La réglementation, les franchises peuvent changer dans le cas où¹ un voyageur se rend dans un DOM depuis la métropole.

Si certaines marchandises sont soumises à des formalités particulières, d'autres sont interdites : les contrefaçons, certaines espèces végétales ou animales.

Enfin, lors du séjour en France, il est bon de connaître les conditions des achats en duty-free. Les formalités sur la déclaration des marchandises, des sommes, titres ou valeurs transportés doivent être portés le plus largement à la connaissance des voyageurs pour que ceux-ci ne se mettent pas involontairement en infraction.

Retour Vous arrivez en France

Les marchandises que vous avez achetées ou qui vous ont été offertes...

Vos marchandises achetées ou offertes dans un pays extérieur à l'Union européenne doivent être déclarés à la douane si leur valeur dépasse les franchises douanières.

Tableau des franchises en valeurs

Voyageur de moins de 15 ans (quel que soit le mode de transport)	150 euros
Voyageur de 15 ans et plus, utilisant un mode de transport autre que aérien et maritime	300 euros

Accueil Actualités Arrivée Départ Autre

Autre Modifier

- Formalités
- FAQ
- La douane
- Lexique
- Contact
- Autres adresses
- Crédits
- Partager

Accueil Actualités Arrivée Départ Autre

ARCHITECTURE

rubricage et navigation

Douane Fr offre une page d'accueil et propose un accès par 4 onglets dans la barre de menu : Arrivée, Départ, Actualités, Autre.

8 autres onglets seront accessibles depuis le bouton "Autre" : Formalités, FAQ, La douane (information présentant les différentes missions), un lexique d'une vingtaine de définitions (accises, achat en détaxe, boutiques hors taxes...), une page de contacts (numéro d'Infos Douane Service, le service de renseignement des usagers), autres adresses (les coordonnées du site Internet de la douane et des sites des autres ministères), les crédits avec la possibilité d'adresser un message au webmestre du site Internet de la douane, et une fonction partager pour recommander l'application via le mail, Twitter ou Facebook.

ENJEUX

En lançant Douane Fr, la douane a souhaité s'adapter à l'évolution des usages et des pratiques. Le rôle des mobiles est en effet prépondérant dans l'accès à l'information des usagers en situation de mobilité et désireux de recevoir une information partout dans le monde.

Avec Douane Fr, la douane propose une application bilingue à la fois française, anglaise qui permettra de toucher un large public.

L'application libre et gratuite a obtenu le label « Proximamobile », portail de services aux citoyens sur téléphone mobile coordonné par la Direction aux Usages de l'Internet et qui soutient une large gamme de services gratuits utiles au quotidien.

Pour l'information des voyageurs, la douane se dote, à compter du 5 juillet 2010, d'une application développée sur la plate-forme iPhone qui sera étendue au mois de septembre, à l'ensemble des smartphones.